

non plus que l'Époux et l'

27: Charles-^{le} ^{frère} aîné
à vingt trois, ou la dispense
signeur d'Acadie de Québec
à son autre ban fait au
Québec comme il appert par le
t, Cordeau, fils majeur de
de Québec, d'une part, et Marie
Cordeau, et de Marie Labrecque
ment aucun empêchement nous
se, avons reçu leur mutuel con-
sentement de mariage et leur avons donné
cel côté, père de l'Époux et
a signé avec l'Époux, et
de l'Épouse.

Charles-^{le} ^{frère} aîné

Thomas D'Arcy

Joseph Émond

23: Charles-^{le} ^{frère} aîné

M.

Magl. un an de

Lumina Gautier

Le vingt quatre Novembre mil huit cent soixante trois, ou la dispense
de deux bans de mariage accordée par Monsieur l'Archevêque d'Épiscopi
Alexandre Paschouev en date du vingt deux courant, et la publication d'un
autre ban faite au prône de Notre Dame paroissiale et de celle de St. Jean
comme il appert par le certificat du curé du lieu, entre Magloire Émond,
Charpenter, fils majeur de feu Magloire Émond, Corroyeur, et de Delphine
Thomas dit Sajoquette, de St. Jean, d'une part, et Lumina Gautier,
fille majeure de Charles Gautier, Journalier, et de Delphine Gautier, de cette
paroisse, d'autre part; nous étant découvert aucun empêchement, nous prêtre
Joseph, Curé de Saint Roch de Québec, avons reçu leur mutuel consente-
ment de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en pré-
sence de Joseph Thomas dit Sajoquette, oncle de l'Époux, et de Joseph
Alphonse Auger, ami de l'Épouse, dont un a signé avec l'Épouse;
l'autre n'a pu signer non plus que l'Époux.

Lumina Gautier

Jos. Alphonse Auger

23: Charles-^{le} ^{frère} aîné